

PROGRAMME SPORTIF ORTHÉZIEN



LE MERCREDI?





TOUS LES MERCREDIS MATIN DE 10H À 11H30

ORTHEZ



OUVERT À PARTIR DE 8 ANS JUSQU'À 21 ANS



Contact
Claudine SAUZEDDE

06.17.72.70.25 / claudine.sauzedde@cdsa64.fr





















Formulaire de licence individuelle
Justificatif de licence Sport Adapté prise dans un club
Certificat médical ou Questionnaire Santé Mineur ou Adultes (+18 ans)
Attestation Responsabilité Civile Fiche de compétences du sportif
Paiement : 49€ Code PASS SPORT Chèque à l'ordre de "CDSA 64" Virement bancaire (demander le RIB) Espèces

AVANT LE 15 OCTOBRE 2025 en format papier auprès de Claudine SAUZEDDE lors d'une journée SAJ ou par mail : claudine.sauzedde@cdsa64.fr















FICHE DE COMPÉTENCES DU SPORTIF

Nom et prénom du sportif	Âge
Discipline sportive (optionnel)	Saison sportive
Date de remplissage de la grille :/	

DOMAINES	ITEMS		OBSERVATIONS	;	
	Communication expressive	Il est : □ verbal □ non-v Il communique : □ pas du □ beaucoup □ il semble	ı tout 🗖 peu 🗖 ave		
Compétences sociales et de communication	Communication réceptive	☐ Compréhension des consignes quand elles sont visuelles (pictogrammes) et individuelles ☐ Compréhension des consignes adressées directement au sportif (mots simples et courts) ☐ Compréhension des consignes collectives			
	Interactions sociales	Il entre en communication Par : □ le verbal □ le to □ il imite ses partenaires	ucher 🗖 un geste ina	adapté ?	
Sensorialité	Auditive Au toucher Aux odeurs Visuelle À la douleur Aux mouvements vestibulaires	Hypersensibilité (réaction plus forte que ce qui est attendu)	qui est attendu, ou abse		
Domaine cognitif	Compétences générales	Il connait les couleurs : □ Il sait compter : □ oui □			
Type d'activité Perception de l'espace et temporalité	Guidance dans l'activité	☐ N'a pas besoin de guida ☐ Guidance verbale ☐ Guidance gestuelle ☐ Mimétise ☐ Guidance visuelle ☐ Guidance physique ☐ Guidance environneme	Commentaires		

DOMAINES	ITEMS	OBSERVATIONS						
Domaine cognitif	Repères du sportif dans la séance	Il sait se repérer dans :	□ l'espa de pratiq habituel		□ vestiaire □ WC	□ es de pr inhab	atique	
Type d'activité		II se repère dans l'environnement de jeu :	□ oui, sa outils	ans	□ oui, avec outils (matérialisation)	□ no	n	
Perception de l'espace et temporalité		II se repère dans le temps :	□ oui, sa timer	ans	□ oui, avec timer	□no	n	
		II se repère dans la séance (identifie le début, la fin)		ans	□ oui, avec outils (séquentiel)	□ no	n	
		II sait gérer les imprévus / changements	□ oui [⊐non				
	Troubles associés	□ troubles alimentaires □ troubles du sommeil □ TDAH □ autres (précisez) :			nmeil 🗖 crises d'épile	psie		
	Comporte- ments	Intégrité physique envers lu □ se fait mal □ se mord		е	Précisions et origine ces comportements		tifiées	de
Comportement	problèmes	Intégrité physique ou verbale envers les autres : agressivité □ physique □ verbale						
		Avec objets : □ destruction □ ingestion □ mise à la bouche □ utilisation inadaptée						
		☐ fuite ☐ mise en retrait volontaire de l'activité						
		☐ autres comportements (p	orécisez) :				•	
	Motricité globale	Saut	oui er 🗖	non	Lancer une balle à la	main	oui	non
		March Cou	rir 🗆		Renvoyer une avec la	•		
		Descendre les escalie Monter les escalie	;		Lancer une avec le	•		
Compétences motrices					Renvoyer une balle le	avec pied		
Motricité spécifique Il sait nager : □ oui □ non ll est à l'aise dans l'eau : □ oui □ non ll sait sauter □ à cloche-pied □ à pieds joints ll sait rouler : □ en avant □ en arrière ll sait : □ avancer sur une petite hauteur (ex : poutre) □ passer par-dessous un obstacle				Il a des difficultés pou se relever s'assoir ou s'allonge Il ne supporte pas d'êt sur le ventre su Il peut : se relever s'il trébuse	er par t tre : tr le do	S		
		🗀 passer par-dessus un ob	🕽 passer par-dessus un obstacle					



FORMULAIRE LICENCE INDIVIDUELLE SAISON 2025/2026

Ce formulaire doit être rempli, signé, accompagné du certificat médical et/ou du questionnaire santé QS - SPORT. L'ensemble de ces documents doit être conservé par le club.

RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE

	Nom du club FFSA :		N	d'affiliation F	FSA :	_
	Nom :		N° de licence		nouvellement de la licence	
	Nom de jeune fille :		Sexe : mascu	lin fémini	n	
ب	Prénom :		Nationalité :			
dentité et type de licence	Né(e) le :/	Département :	Commune de	e naissance :		
jic	Adresse :					
g	E-Mail du licencié :					
/pe	Licence Adulte - compétitive (1)—					
t t)	Licence Adulte - non compétitive			•	: quote-part régionale : 16 : : quote-part régionale : 16 :	•
é e	Licence Jeune - compétitive (1)—	Classe :			quote-part régionale : 16	
tit	Licence Jeune - non compétitive	1)		•	quote-part régionale : 16	
len	Licence Dirigeant/bénévole/Educ	ateur sportif bénévole o	u professionnel (3)—	44 € (dont	quote-part régionale : 16	€)
9	Licence Autre pratiquant (1)	(0)			quote-part régionale : 16	€)
	Licence Officiel, Juge et arbitre (2)			0€		
	Qualification(s) FFSA obtenue(s)	·		sport : Date d 'obtention	: / / /	
	(2) Certificat médical obligatoire pour tou: (3) <u>Information des licenciés</u> : « La licence ou bénévole, d'exploitant d'établissement constitutifs de mon identité seront transmi 212-9 du Code du Sport soit effectué. ». « J	que je sollicite me permet d'o d'activités physiques et sporti s par la fédération aux service	accéder aux fonctions d'éd ves au sens des articles L. 2 es de l'État afin qu'un cont	ucateur sportif, de dir 212-1 et L. 322-1 du C rôle automatisé de m	ode du Sport. À ce titre, les	éléments
	Date du certificat médical ou Que	stionnaire de santé :				
Médical	//20	contre-indication NON ive ou, si nécessaire, la FFS	- 1 Line - 1		e l'exploitation de encié sur tous les mmunication :	Droit à l'image
	nécessitant une intervention urgente.	a. et e a.g.ea., e eae	II			P
uce and		pilité civile couvrant les intie « individuelle accio rance Responsabilité Civile	lents » est facultative	mais vivement r	ecommandée.	mposée
ıra	J'ai pris connaissance de la présente p	olice d'assurance et je so	uscris à l'assurance suiv	ante: (Cochez l'assu	rance souhaitée ci-dessous	<u>s</u>)
Assurance	☐ Avec	□ B1	□ B2	□ B3	☐ Autre	
4	RC fédérale et assistance MAIF	(RC comprise)	(RC comprise)	(RC comprise)	(Sans RC)	
	0,85€ (1) le ne souhaite nas souscrire à la RC fé	1,85€	4,50€	9,05€	* (1)	
	(1) Je ne souhaite pas souscrire à la RC féo pratiquées dans le cadre de la FFSA.	dérale, j'atteste sur l'honneu	r avoir souscrit une autre a	assurance RC couvran	t les activités physiques et	sportives
des inforr relatives a Date:	né(e) président (e) du club certifie l'exactitude mations portées ci-dessus, notamment celles ux indications médicales. ignature du (de la) président(e) et cachet du club	Je souhaite adhérer à la FFSA sportives adaptées correspondégalement avoir pris connaisse composé de 5 pages et j'en accomposé de 5	dant à mes choix. Je déclare ance du présent formulaire cepte ses conditions.	composé de 5 pages e	s connaissance du présent et j'en accepte ses conditions. de son représentant lég	



CONTROLE AUTOMATISÉ DE <u>L'HONORABILITÉ DES LICENCIÉS</u> AYANT DES FONCTIONS D'ÉDUCATEUR, EXPLOITANT D'EAPS, ACCOMPAGNATEUR OU DIRIGEANT AYANT UNE LICENCE « DIRIGEANT OU OFFICIEL ».

En application des articles L. 212-1, L. 212-9 et L. 322-1 du Code du Sport, un décret en conseil d'État va compléter les dispositions législatives actuellement en vigueur, permettant aux services de l'État de contrôler l'honorabilité :

- Des éducateurs sportifs, à titre rémunéré ou bénévole, d'entraînement, d'enseignement, d'animation ou d'encadrement d'une activité physique et sportive, à titre principal ou secondaire, de façon habituelle, saisonnière ou occasionnelle
- Des exploitants d'établissement d'APS en France. Un EAPS est une entité qui organise la pratique d'une activité physique ou sportive. Elle recouvre notamment tous les clubs sportifs, les loueurs de matériels sportifs qui organisent la pratique, les centres de vacances ou de loisirs proposant principalement des activités sportives. Ainsi, un exploitant d'EAPS est une personne qui participe, en droit ou en fait, à l'organisation de l'établissement (du club). Toutes les personnes titulaires d'un mandat social (c'est-à-dire tous les élus).

Les fédérations sportives ont été explicitement autorisées à recueillir les éléments relatifs à l'identité de leurs licenciés soumis aux dispositions de l'article L. 212-9 et à mettre en œuvre un traitement automatisé de données à caractère personnel à cet effet. En conséquence, pour tous les licenciés ayant une fonction d'éducateur sportif, de dirigeant, d'officiel, d'encadrant salarié ou bénévole, d'exploitant d'établissement d'activités :

- Soit, ils acceptent et feront l'objet du contrôle automatisé ;
- Soit, ils mentionnent leur intention de quitter leur fonction d'éducateur ou de dirigeant. La fédération devra alors s'assurer qu'elles n'occupent pas les fonctions qui justifient le contrôle d'honorabilité (manuel ou automatisé). Il est conseillé d'informer les licenciés au moyen du modèle ci-dessous

Information des licenciés avec une licence dirigeant/bénévole ou officiel/juge :

« La licence que je sollicite me permet d'accéder aux fonctions d'éducateur sportif, de dirigeant, d'officiel, d'encadrant salarié ou bénévole, d'exploitant d'établissement d'activités physiques et sportives au sens des articles L. 212-1 et L. 322-1 du Code du Sport. À ce titre, les éléments constitutifs de mon identité seront transmis par la fédération aux services de l'État afin qu'un contrôle automatisé de mon honorabilité au sens de l'article L. 212-9 du Code du Sport soit effectué. »

« J'ai compris et j'accepte ce contrôle » (cochez la case)	



Notice individuelle dommages corporels à l'attention des licenciés de la FFSA



Saison sportive 2025/2026

La Fédération Française du Sport Adapté attire l'attention de ses licenciés sur l'intérêt que présente la souscription d'un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels la pratique sportive peut les exposer.

Cette notice vous est remise par l'association sportive dont vous êtes adhérent afin de vous informer des garanties d'assurance de personnes souscrites par La Fédération Française du Sport Adapté, ainsi que des formalités à accomplir en cas de sinistre.

SYNTHÈSE DES GARANTIES ASSURANCES DE PERSONNES DU CONTRAT FÉDÉRAL N° 422 934 9R

LA GARANTIE ACCIDENTS CORPORELS

ÉVÈNEMENTS	OPTION B1 (garantie de base)	OPTION B2	OPTION B3			
Décès accidentel	20 000 €	20 000 €	50 000 €			
Incapacité permanente totale (réduction partiellement selon le taux d'invalidité), sous déduction d'une franchise relative IPP ≤ 5 % *(1)	50 000 € Portée à 100 000 € si le taux d'invalidité est supérieur à 50%	50 000 € Portée à 100 000 € si le taux d'invalidité est supérieur à 50%	100 000 € Portée à 153 000 € si le taux d'invalidité est supérieur à 50 %			
Indemnités journalières franchise 7 jours Indemnisation maximum 365 jours	Un taux d'invalidité permanente supérieur ou égal à 66% donnera lieu au verseme Non garanties 35 €/jour		35 €/jour			
Frais médicaux	5 000 € dont 500 € pour le bris de lunettes et 300 € par dent pour les frais de réparation ou remplacement de prothèse existante					
Forfait hospitalier	À concurrence des frais réels avec un maximum de 3 000 €					
Frais de séjour dans un centre de rééducation en traumatologie sportive	3 000 €					
*(1) Au titre de la garantie Invalidité Permaner	manente, nous ne prenons en charge que les sinistres supérieurs ou égaux à 5% d'invalidité.					

LA GARANTIE ACCIDENTS CORPORELS SPORTIF DE HAUT NIVEAU

	PLAFOND DE GARANTIE	FRANCHISE
Capital Décès	100 000€	Néant
Capital invalidité	L'indemnité est calculée en multipliant le taux d'invalidité (IPP), déterminé lors de la consolidation de l'assuré par le capital défini ci-dessous à l'exception d'un taux d'invalidité > 66% qui donnera lieu au versement de 100% du capital	Relative IPP <= 5%
IPP < 50%	300 000€	
IPP > 50%	600 000€	
Frais de soins de santé (Médicaux, chirurgicaux, pharmaceutiques, d'hospitalisation)	10 000€ par accident Dont bris de lunettes : 500€ Dont prothèse dentaire ou remplacement de prothèse existante : 500 € Dont prothèse auditive : 1500 € par appareil	Néant
Indemnités journalières	35 € par jour (max 365 jours)	Franchise de 7 jours
Forfait journalier hospitalier	À concurrence des frais réels avec un maximum de 30 000 €	Néant
Centre de rééducation Traumatologie sportive	10 000 € par accident	Néant
Sinistre collectif	5 000 000 € quel que soit le nombre de victimes	Néant



PRINCIPALES EXCLUSIONS

Sont exclus des garanties :

- Les dommages résultant de la faute intentionnelle ou dolosive de l'assuré, ou de sa participation active à un acte illicite constituant un crime ou un délit intentionnel.
- Les conséquences pouvant résulter de soins reçus, traitements suivis ou d'interventions chirurgicales non consécutifs à un accident corporel garanti.
- Les affections ou lésions de toute nature qui ne sont pas la conséquence de l'événement accidentel déclaré ou qui sont imputables à une maladie connue ou inconnue du bénéficiaire des garanties.

Sont notamment réputées relever d'une maladie, les lésions internes suivantes :

- les affections musculaires, articulaires, tendineuses et discales, telles que pathologies vertébrales, ruptures musculaires et tendineuses,
- les affections cardio-vasculaires et vasculaires cérébrales,
- les affections virales, microbiennes et parasitaires.

Lorsqu'ils ne sont pas consécutifs à un état antérieur connu ou inconnu du bénéficiaire des garanties, demeurent toutefois couverts les ruptures tendineuses survenues à l'occasion des activités sportives, ainsi que les malaises cardiaques ou vasculaires cérébraux survenus au cours de cette activité ou pendant la phase de récupération.

OBLIGATION DE L'ASSURÉ EN CAS DE SINISTRE

Afin de nous permettre d'instruire votre dossier, nous vous demandons de :

- Nous déclarer le sinistre dans les 5 jours à partir du moment où vous en avez eu connaissance.
- Nous indiquer dans votre déclaration :
 - La date, le lieu, les circonstances et les causes connues ou supposées du sinistre,
 - La nature et le montant approximatif des dommages,
 - Les références des autres contrats susceptibles d'intervenir,
 - Les coordonnées de l'auteur responsable s'il y a lieu et, si possible, des témoins en indiquant si un PV ou un constat a été établi.
- Nous faire parvenir dans **les 8 jours** à compter du sinistre, un certificat médical indiquant la nature des lésions et leurs conséquences probables.

CONTACTS

Pour adresser vos déclarations de sinistre	En cas d'assistance rapatriement
	MAIF ASSISTANCE 7j/7 24h/24
	Au 0800 875 875 si vous êtes en France
À la FFSA – Service licences	Au +33 5 49 77 47 78, si vous êtes à l'étranger
3 rue Cépré, 75015 PARIS	Préparez votre appel en précisant le numéro de contrat de la FFSA 4229349R, l'adresse et le numéro de téléphone où MAIF Assistance peut vous joindre.
01 42 73 90 05	Précisez l'objet de votre appel : nom, prénom et date de naissance des personnes
licence@sportadapte.fr	concernées, le cas échéant nature des blessures ou de la maladie, adresse et numéro de téléphone de l'établissement hospitalier et du médecin traitant.
	Attention, aucune prestation d'assistance n'est prise en charge sans l'accord préalable de MAIF Assistance.
Pour tous renseigneme	ents concernant le contrat Fédéral N°4229349R
Ce	ntre de gestion spécialisée
Associa	ations & Collectivités de Nancy
Groupe MAIF - G	iestion spécialisée - 79018 Niort cedex 9
ge	estionspecialisee@maif.fr
To	éléphone : 03 83 39 76 26



INFORMATION SUR LA PROTECTION DES DONNÉES COLLECTÉES DANS LE CADRE DU FORMULAIRE LICENCE DE LA FFSA

Les informations recueillies sur le formulaire licence à savoir, l'identité de la personne désireuse d'obtenir une licence (nom, prénom, nationalité, date de naissance, adresse postale, adresse de messagerie électronique); sont enregistrées d'une part, par l'association à des fins de saisie de la licence et d'autre part, par la **Fédération Française du Sport Adapté (FFSA)** dans un fichier informatisé et, de ce fait, permettant la pratique d'une activité physique et sportive en compétition ou non, proposée au sein de la FFSA.

Les bases juridiques des informations recueillies sont les suivantes :

Nature des données	Base juridique
Identité de la personne	Article L. 131-3 du Code du sport et article 10 du règlement intérieur de la FFSA
Certificat médical avec absence ou non de contre- indication et questionnaire santé	Article L. 231-2 et suivants du Code du sport
Droit à l'exploitation de l'image du sportif	Article 20 du règlement intérieur de la FFSA
Assurance	Article L.321-1 et suivants du Code du sport

Elles sont conservées pendant la durée contractuelle de la licence soit, à raison d'une saison sportive par l'association concernée et dans le fichier informatisé. Cette durée peut être prorogée dans le cas d'un renouvellement de licence. Le dossier du sportif est également conservé à des fins d'archivage pendant une durée de 10 ans au maximum à compter du non-renouvellement de sa licence.

Ces informations sont destinées au service licence de la FFSA établi au sein du siège de la FFSA dont l'adresse est la suivante : 3, rue Cépré – 75015 Paris.

Conformément à la loi n°78-17 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés en date du 6 janvier 1978, vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier ou les faire supprimer en contactant d'une part, l'association qui a saisi votre licence sur l'espace dédié à cet effet et d'autre part, le service licence de la FFSA: licence@sportadapte.fr.

Les coordonnées du Délégué à la Protection des Données au sein de la FFSA sont les suivantes :

Richard MAGNETTE FFSA 3 rue Cépré 75015 PARIS rgpd@sportadapte.fr



QS Sport pour les mineurs

Annexe II-23 du Code du Sport

Questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur en vue de l'obtention, du renouvellement d'une licence d'une fédération sportive ou de l'inscription à une compétition sportive autorisée par une fédération délégataire ou organisée par une fédération agréée, hors disciplines à contraintes particulières

Avertissement à destination des parents ou de la personne ayant l'autorité parentale.

Il est préférable que ce questionnaire soit rempli par votre enfant, c'est à vous d'estimer à quel âge il est capable de le faire. Il est de votre responsabilité de vous assurer que le questionnaire est correctement rempli et de suivre les instructions en fonction des réponses données.

Faire du sport : c'est recommandé pour tous. En as-tu parlé avec un médecin ? T'a-t-il examiné(e) pour te conseiller? Ce questionnaire n'est pas un contrôle. Tu réponds par OUI ou par NON, mais il n'y a pas de bonnes ou de mauvaises réponses. Tu peux regarder ton carnet de santé et demander à tes parents de t'aider.

Ton nom et ton prénom : ans		
Tu es une fille : O un garçon : O (met une croix)		
Depuis l'année dernière	Oui	Non
Es-tu allé(e) à l'hôpital pendant toute une journée ou plusieurs jours ?		
As-tu été opéré(e) ?		
As-tu beaucoup plus grandi que les autres années ?		
As-tu beaucoup maigri ou grossi ?		
As-tu eu la tête qui tourne pendant un effort ?		
As-tu perdu connaissance ou es-tu tombé sans te souvenir de ce qui s'était passé ?		
As-tu reçu un ou plusieurs chocs violents qui t'ont obligé à interrompre un moment une séance de sport ?		
As-tu eu beaucoup de mal à respirer pendant un effort par rapport à d'habitude ?		
As-tu eu beaucoup de mal à respirer après un effort ?		
As-tu eu mal dans la poitrine ou des palpitations (le cœur qui bat très vite) ?		
As-tu commencé à prendre un nouveau médicament tous les jours et pour longtemps ?		
As-tu arrêté le sport à cause d'un problème de santé pendant un mois ou plus ?		
	_	
Depuis un certain temps (plus de 2 semaines)	Oui	Non
Te sens-tu très fatigué(e)?		

Aujourd'hui	Oui	Non
Penses-tu quelquefois à arrêter de faire du sport ou à changer de sport ?		
Penses-tu avoir besoin de voir ton médecin pour continuer le sport ?		
Souhaites-tu signaler quelque chose de plus concernant ta santé ?		

Ressens-tu une douleur ou un manque de force à cause d'une blessure que tu t'es faite cette année ?

Te sens-tu triste ou inquiet?
Pleures-tu plus souvent?

As-tu du mal à t'endormir ou te réveilles-tu souvent dans la nuit ?

Sens-tu que tu as moins faim ? Que tu manges moins ?

Questions à faire remplir par tes parents	Oui	Non
Quelqu'un dans votre famille proche a-t-il eu une maladie grave du cœur ou du cerveau, ou est-il décédé subitement avant l'âge de 50 ans ?		
Êtes-vous inquiet pour son poids ? Trouvez-vous qu'il se nourrit trop ou pas assez ?		
Avez-vous manqué l'examen de santé prévu à l'âge de votre enfant chez le médecin ?(Cet examen médical est prévu à l'âge de 2 ans, 3 ans, 4 ans, 5 ans, entre 8 et 9 ans, entre 11 et 13 ans et entre 15 et 16 ans.)		

Si tu as répondu OUI à une ou plusieurs questions, tu dois consulter un médecin pour qu'il t'examine et voit avec toi quel sport te convient. Au moment de la visite, donne-lui ce questionnaire rempli.

Si tu as répondu NON à toutes les questions, fais remplir par tes parents ou a ton représentant légal l'Attestation au questionnaire de santé QS-Sport pour les mineurs et transmets-la avec ta demande d'adhésion à ton club





Attestation santé pour l'obtention ou le renouvellement d'une licence sportive FFSA à un MINEUR

Nom, prénom du licencié				
Date de naissance / /				
Je soussigné, M. Mme	responsable	légal	de	la
personne ci-dessus identifié, atteste sur l'honneur des réponse	s négatives à toutes les	s rubriq	ues	du
questionnaire de santé « QS sport pour les mineurs »				

Date et signature



CERTIFICAT D'ABSENCE DE CONTRE-INDICATION (CACI) A LA PRATIQUE DU SPORT OU DE LA DISCIPLINE CONCERNEE EN SPORT ADAPTE SAISON SPORTIVE 2025-2026

	cence FFSA :				
	TIQUE LOISIR HORS (
	Je soussigné(e), Docteur Certifie, après avoir examiné Mme				
	Né(e) le/			•••••	
	, , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,	•			
	=	-	uement décelable ce jour ne étition » (participation possil		
		_	rices, au sport loisir et au sport		•
			essous les restrictions éventuell	•	= : :
	Restrictions ou remarques évent	uelles	5 :		·
PRA	TIQUE EN COMPETITION	NC			
	Je soussigné(e), Docteur				
	Certifie, après avoir examiné Mme				
	Né(e) le/	•			
	-	pour	uement décelable ce jour, ne la (les) discipline (s) que le lice		
	Para Athlétisme adapté		Para Ski Nordique adapté		Para Hanball adapté
	(courses, sauts, lancers)	_	(Fond, biathlon (Classique et skate))		D T 1/
	Para Natation Adapté (Toutes Spécialités)		Para Judo adapté		Para Lutte adapté (Lutte libre)
	Para Tennis de Table adapté (Simple, Double et par équipe)		Para Aviron adapté (Indoor et Outdoor)		Para Pétanque adapté (Tête à tête, doublette triplette)
	Para Basket-Ball adapté (5x5 et 3x3)		Para Equitation adapté (Dressage CSO Cross)		Para Rugby adapté (3x3 5x5 Rugby à VII)
	Para Football adapté (Football à 11 et Futsal (masculin))		Para Escalade adapté (Difficulté Bloc et Vitesse)		Para Tennis adapté (Simple et double)
	Para Cyclisme adapté (Route et piste)		Para Badminton adapté (Simple et double)		Para Tir à l'arc adapté (Arc nu classique A poulie)
	Para Ski alpin adapté (Slalom, Géant et Super géant)		Para Canoe kayak adapté (Kayak course en ligne et slalom)		Para Triathlon adapté (Duathlon Triathlon)
	Autre discipline : précisez				
Fait à.	le			Signat	ure et cachet du médecin

Ce certificat médical est à fournir pour les sportifs adultes à la 1^{ère} délivrance de licence loisir ou compétitive dans la discipline concernée et également :

- Year les personnes de plus de 18 ans :
 - tous les 3 ans ;
 - ou en cas de réponse positive à au moins une réponse du questionnaire de santé QS-SPORT adulte annuel.
- Pour les mineurs en cas de réponse positive à au moins une réponse du questionnaire de santé QS-SPORT Mineur (décret n°2021-564 du 7 mai 2021 venant modifier le Code du Sport)
- Pour tous (mineur et majeur) tous les ans pour les disciplines à contrainte particulière dont la pratique du rugby, de l'alpinisme, le karting, certains sports subaquatiques etc... (article D.231-1-5 du code du sport).

A noter: Les exigences en matière de certificat médical pour les activités subaquatiques sont élaborées au sein de la FFESSM par la Commission Médicale et de Prévention Nationale (CMPN) tenant compte de la réglementation du code du sport (caractéristiques de l'examen médical fixé par arrêté article A.231-1 du code du sport), et du fait que certaines activités subaquatiques sont des disciplines à contraintes particulières. Il est cependant possible de réaliser sans CACI des baptêmes de plongée, ou apnée en piscine en immersion en zone surface (2 mètres maximum). Des lors que la pratique dépasse le simple faite d'un baptême, le CACI devient obligatoire.

Lors de toutes les compétitions et rencontres organisées par la F.F.S.A

Les responsables des associations sportives doivent se munir de la licence sportive portant attestation de la délivrance d'un certificat médical mentionnant l'absence de contre-indication à la pratique sportive en compétition. (instruction n°00-066JS du 7 avril 2000 & Code du sport).

Les sportifs dont le certificat médical mentionne certaines contre-indications à la pratique sportive doivent présenter, avec la licence sportive, ce certificat médical lors de toutes les compétitions et rencontres organisées par la F.F.S.A., que ce soit au niveau départemental, régional ou national.

Les sportifs ou leur représentant légaux présents doivent se munir de la dernière ordonnance voire des renseignements médicaux, sous pli cacheté que tout médecin intervenant en urgence devrait connaître (secret médical). De plus, il est vivement conseillé de se munir également de copie de la carte vitale et éventuellement de la carte d'affiliation à une mutuelle complémentaire, utiles en cas d'accident.

Le respect de la règlementation antidopage en vigueur est obligatoire. Informations disponibles sur le site de l'Agence Française de Lutte contre le Dopage : https://www.afld.fr/

Protection des données : Informations préalables

Les informations recueillies dans le présent certificat ont pour finalité l'obtention d'une licence d'une fédération sportive (article L. 231-2 du Code du sport). Ces informations sont enregistrées par l'association à des fins de saisie de la licence.

Elles sont conservées pendant la durée contractuelle de la licence soit, à raison d'une saison sportive par l'association concernée et la date du certificat médical est mentionné dans le fichier informatisé tenu par la Fédération Française du Sport Adapté. Cette durée peut être prorogée dans le cas d'un renouvellement de licence (cf. page 2 du présent document). Le dossier du sportif comprenant ce certificat médical est également conservé à des fins d'archivage pendant une durée de 10 ans au maximum à compter du non-renouvellement de sa licence par l'association concernée.

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès et d'un droit de rectification ou d'un droit de suppression des données vous concernant. Afin d'exercer ces droits, vous pouvez contacter l'association qui a saisi votre licence.



SEPTEMBRE OCTOBRE





Du 17 SEPTEMBRE au 15 OCTOBRE	TIR À L'ARC 8 places	Laneplaa	10h-11h30
	ATHLÉTISME 10 places	Stade d'Athlétisme	10h-11h30
22 OCTOBRE	MULTISPORTS	Hostens (33)	A la journée



NOVEMBRE / LE MERCREDI? DÉCEMBRE



BASKETBALL 12 places	Salle Pierre Seillant	10h15-11h30
PELOTE BASQUE 12 places	Complexe sportif Mont	10h-11h30
CHAMPIONNAT RÉGIONAL DE PARA ESCALADE ADAPTÉ SAJ	Bayonne	Toute la journée
CHAMPIONNAT RÉGIONAL DE PARA CROSS ADAPTÉ SAJ	Mont de Marsan	Après-midi
	PELOTE BASQUE 12 places CHAMPIONNAT RÉGIONAL DE PARA ESCALADE ADAPTÉ SAJ CHAMPIONNAT RÉGIONAL DE PARA CROSS	PELOTE BASQUE 12 places CHAMPIONNAT RÉGIONAL DE PARA ESCALADE ADAPTÉ SAJ CHAMPIONNAT RÉGIONAL DE PARA CROSS Mont de Marsan



JANVIER / FÉVRIER SAFRIER

6	BASKETBALL OU HANDBALL A confirmer 12 places	Salle Pierre Seillant ou autre	10h-11h30
Du 7 Janvier au 4	SKI* En fonction de vos possibilités	Station de Gourette	10h30 - 15h Possibilité de partir plus tôt l'après-midi
Février	PELOTE BASQUE 12 places	Mur à gauche - Orthez	10h-11h30
	JUDO 10 places	Dojo des Soarns	10h-11h30
05 Février	CHAMPIONNAT RÉGIONAL DE PARA SKI ALPIN ADAPTÉ SAJ	Station de Gourette	10h30 - 15h

^{*}Voir programme spécifique



FÉVRIER / AVRIL SATE



Du 25 Février au	TIR À L'ARC 8 places	Laneplaa	10h-11h30
1er Avril	ATHLÉTISME 10 places	Stade d'Athlétisme	10h-11h30
29 Avril	CHAMPIONNAT RÉGIONAL DE PARA ATHLÉTISME ADAPTÉ SAJ	Marmande	Journée
	•		



AVRIL / MAI



Du 22 Avril au 13	CANOÉ-KAYAK 8 places	Stade d'eaux- vives	10h-11h30
Mai	JUDO 10 places	Dojo des Soarns	10h-11h30

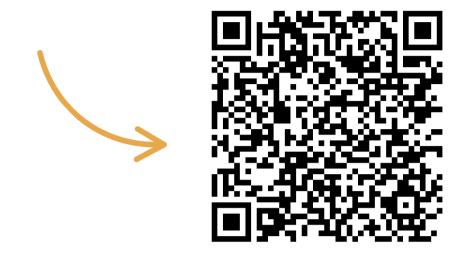


MAI / JUIN



	<u> </u>		
Du 20 Mai au 17 Juin	CANOÉ-KAYAK 8 places	Stade d'eaux- vives	10h-11h30
	FOOT 10 places	Salies	10h-11h30
24 Juin	JOURNÉE CLÔTURE SAJ	Lac de Biron	10h-15h30

Pour le dossier d'inscription, scannez-moi!



Suivez-nous sur les réseaux







- Comité départemental de Sport Adapté 64
- **cdsa6**4_